

Réseau Canopé se repositionne en formateur des enseignants

Face à la crise sanitaire, l'établissement public d'édition de ressources pédagogiques se reconvertit en organisme de formation du corps enseignant, notamment à distance et sur le numérique éducatif.

Changement de stratégie pour Réseau Canopé. L'établissement public spécialisé dans l'édition de ressources pédagogiques pour les enseignants « pivote » pour se recentrer sur l'offre de formation. Une évolution rendue nécessaire par la crise sanitaire, mais aussi par des années marquées par une appropriation toute relative des outils numériques dans l'enseignement scolaire. « Outre que les conditions sont loin d'être toujours réunies pour un usage fluide d'outils numériques en ligne pendant la classe, beaucoup d'enseignants ne sont pas suffisamment préparés pour les intégrer dans leur pédagogie », constatait notamment la Cour des comptes dans un rapport sur le service public du numérique éducatif, appelant à cette occasion à relancer la formation des enseignants, aussi bien initiale que continue. La leçon a visiblement été retenue par

le ministère de l'Éducation nationale et par Réseau Canopé, qui s'est officiellement repositionné, en novembre 2021, par la signature de son nouveau contrat d'objectifs et de performance, en organisme de formation.

2 sondages à l'appui

« Le moment n'est pas anodin, a expliqué la directrice générale de Réseau Canopé, l'ancienne journaliste Marie-Caroline Missir, lors d'une conférence de presse le 10 février. Nous sortons d'une période pendant laquelle l'école a profondément changé, par le confinement et l'irruption brutale du numérique dans les pratiques des enseignants. » Au tout début du confinement, au printemps 2020, Canopé a lancé, dès le mois d'avril, le site CanoTech pour regrouper des formations à distance, suivies par près de 200 000 enseignants en deux ans.

« Nous sortons d'une période pendant laquelle l'école a profondément changé, par l'irruption brutale du numérique dans les pratiques des enseignants. »

Marie-Caroline Missir, directrice générale de Réseau Canopé

« Nous avons dû développer l'enseignement à distance en urgence, pour proposer des ressources dédiées à la continuité pédagogique, puis nos formations en ligne », explique la directrice. Canopé a donc profité de cette opportunité pour former les enseignants au numérique, et grâce au numérique.

À l'appui de ce repositionnement, l'établissement public dégage 2 sondages. Sans surprise, le premier souligne le consensus du grand public et des parents d'élèves quant à l'importance de la formation continue des enseignants. En particulier sur les aspects de gestion de leur classe, d'adaptation aux situations individuelles des élèves et, dans une moindre mesure, sur l'utilisation du numérique. Le second sondage, mené fin 2020, met l'accent sur le besoin de formation exprimé par les enseignants : si les enseignants documentalistes sont les plus assidus (77 % ont effectué 2 formations ou plus dans leur carrière), c'est beaucoup moins le cas des contractuels et des enseignants ayant moins de cinq ans d'expérience : ils ne sont respectivement « que » 65 % et 57 % à avoir suivi 2 formations ou plus. Les principaux obstacles identifiés sont le manque de temps et le manque d'informations sur les formations existantes.





Une nouvelle version de la plateforme CanoTech lancée dans l'urgence du premier confinement va être mise en ligne en mars prochain. Avec l'idée d'y proposer un mode de formation rapide, des sessions courtes, où l'échange est possible avec ses pairs lors de webinaires, pour permettre de s'initier à des sujets et susciter l'envie de suivre ensuite des formations plus longues.

Formations plurielles

Ces formations courtes tournent autour de 3 thématiques : les aspects humains du métier (gestion du stress, capacité d'animation, bienveillance et écoute), la remédiation (accompagnement des élèves en difficultés ou des élèves handicapés) et enfin le numérique, avec un accompagnement à l'hybridation des pratiques et au renouvellement de la pédagogie. Mais l'offre est complétée par des parcours plus longs, grâce à la plate-forme

de formation « M@gistère ». « Notre objectif est de créer un continuum entre l'entrée simplifiée en formation, par des sessions courtes, et un parcours plus long coconstruit avec les rectorats et académies », a précisé Marie-Caroline Missir. Réseau Canopé a d'ailleurs produit deux fois plus de parcours M@gistère en 2021 qu'en 2019, pour monter à 90. Il a récemment lancé, en version expérimentale pour l'heure, une plateforme « e-Inspé » ciblant les formations initiales, mais aussi les contractuels et les jeunes enseignants.

C'est toujours Réseau Canopé qui est chargé de la formation des enseignants dans le cadre des nouveaux « Territoires numériques éducatifs », à distance, mais aussi dans ses « Ateliers Canopé », présents dans l'ensemble des départements. Ce dispositif, expérimenté dans 12 départements depuis la rentrée scolaire de 2020, permet de conjuguer équipement matériel, mise à disposition de ressources et outils numériques, et formation des

Un soutien aux « ed tech »

Réseau Canopé veut également jouer le rôle de facilitateur pour les entreprises innovantes du domaine. Dans ses locaux de la capitale de l'éducation, Poitiers, l'opérateur a constitué, en septembre dernier, un « incubateur d'innovations pédagogiques ». « Nous permettons aux entreprises de l'« ed tech » de venir tester leurs solutions avec des enseignants, pour améliorer les usages de ces solutions techniques afin qu'elles correspondent à la réalité des besoins », a expliqué la directrice générale de Réseau Canopé, Marie-Caroline Missir. L'incubateur accompagne aussi les porteurs de projets sur les sujets de protection des données, d'interopérabilité et d'accessibilité.

élèves comme des enseignants à leur utilisation.

Pas question, en revanche, d'ouvrir l'accès libre et gratuit à tous les contenus produits, même si certains le sont déjà, en particulier sur CanoTech. Tout simplement parce qu'il n'est pas question, pour le moment, de renverser le modèle économique de l'opérateur, reposant non seulement sur les subventions publiques, mais aussi sur des recettes commerciales issues de la vente de certaines de ses ressources.

Émile Marzolf





3 questions à...

... Jean-Louis Bergey, chef de projet Transition(s) 2050 à l'Ademe, qui revient sur les 4 scénarios de l'Agence pour relever le grand défi écologique et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Quels sont les enjeux de ce grand défi écologique ?

Jean-Louis Bergey : Le grand défi écologique, c'est de vivre dans une société qui va devoir consommer moins de ressources naturelles: c'est-à-dire moins d'énergie, d'eau, de biomasse, de métaux, de matériaux et de sols, car une partie de ces ressources ne sont pas renouvelables, en tous cas, pas à l'échelle humaine. Notre grand défi va donc consister à continuer d'évoluer et progresser, tout en consommant moins de ressources naturelles. Selon les projections de l'ONU, entre 2010 et 2050, à la vitesse actuelle, on doublerait la consommation de ressources naturelles, passant de 90 milliards de tonnes par an

à 180 milliards. La société doit donc se préparer à ce défi, sans compter le changement climatique qui menace de plus en plus.

Face à ce grand défi, vous avez dessiné 4 scénarios possibles pour atteindre la neutralité carbone. Pourriez-vous nous en dire plus ?

J.-L. B. : Nous nous sommes basés sur les scénarios du GIEC au niveau mondial pour les adapter à la France. Nous avons voulu montrer qu'il y a plusieurs chemins pour atteindre la neutralité carbone en 2050: celui de la «génération frugale», des «coopérations territoriales», des «technologies vertes», ou encore du «pari réparateur». Ces chemins sont assez contrastés et présentent

tous des avantages et des difficultés. Ces 4 scénarios dessinent 4 sociétés différentes dans lesquelles nous pourrions vivre. Par ailleurs, nous avons présenté ces récits à un groupe de 31 personnes et le retour est très contrasté: aucun n'apparaît totalement plébiscité, ou au contraire totalement repoussé. Aucun ne conteste les enjeux et tous s'accordent sur la nécessaire évolution de nos pratiques, impliquant des transformations collectives.

Quel rôle les acteurs publics doivent-ils jouer dans cette transition ?

J.-L. B. : L'État et les collectivités ont un vrai rôle d'accompagnement à jouer dans cette transition écologique. De façon très pragmatique, les collectivités peuvent mettre en place des actions qui vont aider les citoyens à évoluer. Par exemple, en créant des pistes cyclables, elles permettent aux citoyens d'expérimenter le vélo avant de l'adopter définitivement. Cela aide à concrétiser d'autres imaginaires que les nôtres, en l'occurrence l'usage excessif de la voiture. Tout l'enjeu des 29 et 30 mars est de montrer que la neutralité carbone à l'horizon 2050 est possible, mais qu'il faut agir sans plus tarder. L'idée étant de maîtriser au plus tôt la transition, afin de la maîtriser le plus possible car plus on tardera à agir, plus on la subira.

